



## 52<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 4 – Dialogue interactif sur le compte rendu oral de la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie

#### Intervention du Luxembourg

21 mars 2023

Merci, Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne et remercie la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie pour son compte rendu oral.

Le Luxembourg salue l'adoption de l'Accord de Pretoria et la Déclaration de Nairobi ainsi que l'engagement des parties à assurer leur mise en œuvre. Après deux ans de conflit meurtrier, le processus de paix nécessitera des efforts continus des deux parties. Comme mentionné par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la mise en œuvre de l'accord doit être pleine et entière, y compris en ce qui concerne la justice transitionnelle, la DDR et la redevabilité.

Les avancées de l'aide humanitaire et la reprise des services de base au Tigré sont encourageantes. Cependant, afin de restaurer la confiance de la population civile dans les institutions de l'État, elle doit voir qu'il n'y a pas d'impunité pour les très graves violations et abus des droits humains perpétrés durant le conflit. Le travail de la Commission internationale reste crucial dans ce contexte : il est complémentaire aux activités nationales et à l'appui fourni par le Haut-Commissariat.

Le Luxembourg appelle le gouvernement éthiopien à coopérer pleinement avec la Commission internationale d'experts et à lui donner l'accès dont elle a besoin pour exercer son mandat. Nous réitérons également notre appel à l'Erythrée de retirer toutes ses troupes de l'Éthiopie.

Madame, Messieurs les experts,

L'échelle de la souffrance durant les deux années de conflit dépasse notre compréhension : combien de vies humaines estimez-vous ont été perdues au Tigré et dans les autres régions concernées par le conflit ?

Je vous remercie.